

TEVA – Zoom sur la qualité de l'emploi (3/5)

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur la qualité des emplois occupés par les jeunes sortis en 2012/2013 de l'enseignement secondaire général.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

En référence à l'année scolaire 2012/2013, 1 463 des 3 709 élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire général (ESG) interrompent leurs études pour la première fois. Ce sont les primo-sortants. 83 % d'entre eux achèvent cette année avec succès en sortant diplômés et 17 % ne sont pas reçus à l'examen. Les primo-sortants sont suivis au cours de leurs trois premières années de vie active, jusqu'en 2016.

Le présent document propose une analyse de la qualité des emplois occupés par cette génération TEVA 2013-2016 de primo-sortants de l'ESG au travers d'une description de la nature des emplois occupés.

La part des diplômés en emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) progresse au fil des trois années qui suivent la sortie de l'école. La plus forte augmentation concerne les détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires générales : + 41 points de pourcentage en l'espace de trois ans.

La part de l'emploi à temps plein est relativement stable. Trois ans après la sortie de l'école, 25 % des détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires générales travaillent à temps partiel, contre 15 % au maximum parmi les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme organisé dans le cadre de la formation professionnelle.

Quant à la rémunération, elle progresse au fil des emplois occupés sous CDI par les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme organisés dans le cadre de la formation professionnelle. L'augmentation de salaire est certainement l'un des facteurs qui les motivent à changer d'emploi. La rémunération des détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires générales est stable relativement à l'ensemble des emplois qu'ils occupent sous CDI. Ils sont, en règle générale, les mieux rémunérés : de 1,5 à 2 fois le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh).

Type d'emploi

Les diplômés de l'enseignement secondaire général **passent**, en moyenne, **20 mois** dans des emplois **sous CDI**, contre **16 mois pour les non-diplômés**, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

CITP/CCM/CCP

Les diplômés passent, en moyenne, **16 mois** dans des emplois **sous CDI**.

CATP/DAP

Les diplômés passent, en moyenne, **22 mois** dans des emplois **sous CDI**.

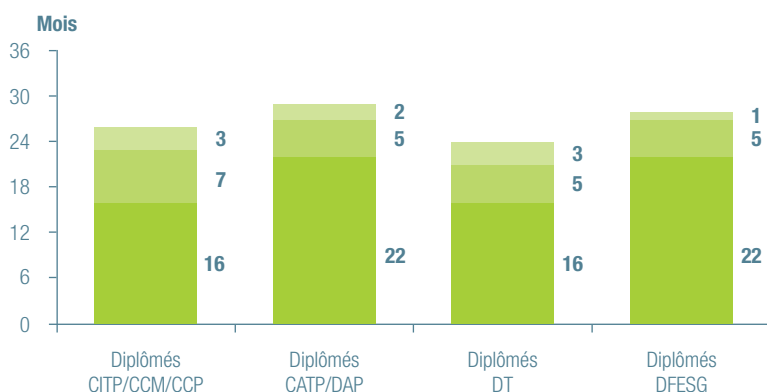
DT

Les diplômés passent, en moyenne, **16 mois** dans des emplois **sous CDI**.

DFESG

Les diplômés passent, en moyenne, **22 mois** dans des emplois **sous CDI**.

Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le type d'emploi (en mois)



■ Emploi sous CDI ■ Emploi sous CDD ■ Emploi aidé

Source : Observatoire de la formation

De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre¹ » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- **contrat à durée indéterminée (CDI)**, y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- **contrat à durée déterminée (CDD)**, y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier²,
- **emploi aidé**, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées³.

¹ Sont dans une situation « autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

² y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

³ AIP / CAE / CIE / MS / OTI / SR.

Au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école, **la part des diplômés** de l'enseignement secondaire général **en emploi sous CDI s'élève**, en moyenne, **à 73%**, contre **67%** pour la part des non-diplômés.

CITP/CCM/CCP

59% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont sous CDI.

Après un an, **59%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après deux ans, **67%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après trois ans, **71%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

CATP/DAP

63% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont sous CDI.

Après un an, **70%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après deux ans, **81%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après trois ans, **83%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

DT

51% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont sous CDI.

Après un an, **53%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après deux ans, **75%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après trois ans, **83%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

DFESG

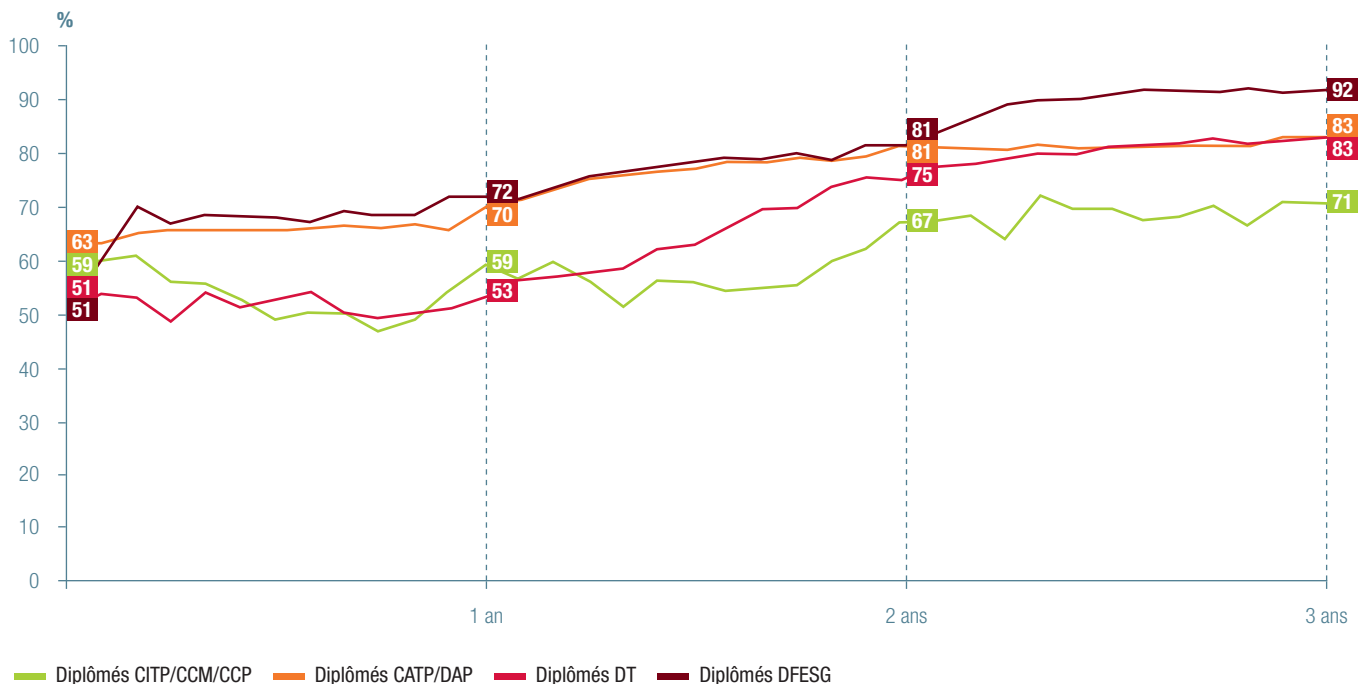
51% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont sous CDI.

Après un an, **72%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après deux ans, **81%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Après trois ans, **92%** des diplômés en emploi sont sous CDI.

Évolution de la part des diplômés en emploi sous CDI au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)



Source : Observatoire de la formation

Temps de travail

Les diplômés de l'enseignement secondaire général **travaillent* à temps plein****, en moyenne, **20 mois**, contre **16 mois pour les non-diplômés**, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

CITP/CCM/CCP

Les diplômés passent, en moyenne, **18 mois** dans des emplois **à temps plein**.

CATP/DAP

Les diplômés passent, en moyenne, **23 mois** dans des emplois **à temps plein**.

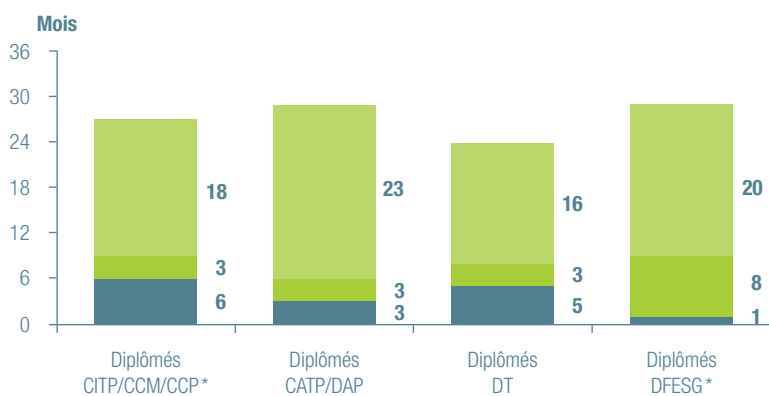
DT

Les diplômés passent, en moyenne, **16 mois** dans des emplois **à temps plein**.

DFESG

Les diplômés passent, en moyenne, **20 mois** dans des emplois **à temps plein**.

Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le temps de travail (en mois)



■ Emploi à temps partiel** ■ Emploi à temps plein*** ■ Non renseigné****

* La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.

** À moins de 90 % du temps de travail légal.

*** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

**** Dont emploi aidé, dont indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation

Au cours des trois ans qui suivent leur sortie de l'école, **la part des diplômés** de l'enseignement secondaire général **en emploi* à temps plein** s'élève**, en moyenne, **à 84%**, contre **80%** pour la part des non-diplômés.

CITP/CCM/CCP

90% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont à temps plein.

Après un an, **88%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après deux ans, **85%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après trois ans, **85%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

CATP/DAP

90% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont à temps plein.

Après un an, **89%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après deux ans, **89%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après trois ans, **88%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

DT

75% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont à temps plein.

Après un an, **80%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après deux ans, **86%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après trois ans, **87%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

DFESG

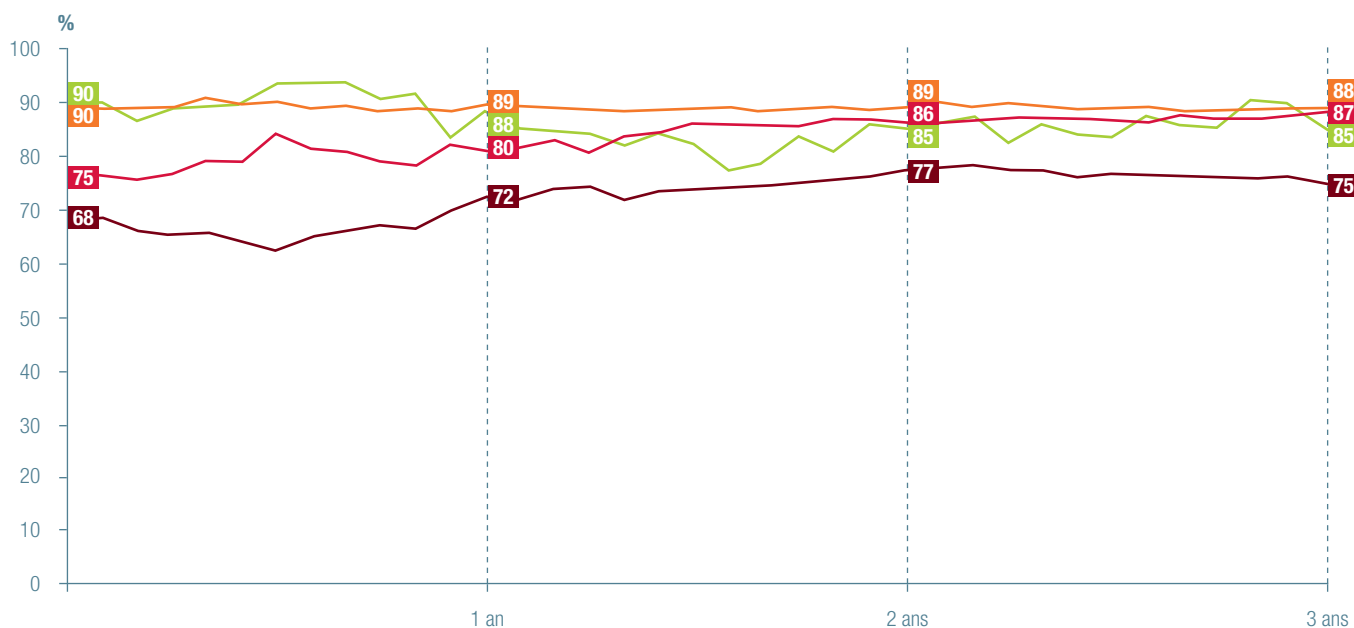
68% des diplômés en emploi directement après la sortie de l'école, sont à temps plein.

Après un an, **72%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après deux ans, **77%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Après trois ans, **75%** des diplômés en emploi sont à temps plein.

Évolution de la part des diplômés en emploi* à temps plein au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)**



— Diplômés CITP/CCM/CCP — Diplômés CATP/DAP — Diplômés DT — Diplômés DFESG

* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

** À temps plein ou à 90% du temps de travail légal et plus.

Source : Observatoire de la formation

Rémunération

Les diplômés de l'enseignement secondaire général passent, en moyenne, **7 mois** dans des emplois* rémunérés plus de **1,5 fois le salaire social minimum horaire légal (ssmh)****, contre **3 mois** pour les non-diplômés, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

** Salaire social minimum horaire légal (ssmh) : Salaire Social Minimum (SSM) mensuel pour travailleurs non qualifiés divisé par 173 (Source : IGSS).

CITP/CCM/CCP

Les diplômés passent, en moyenne, **17 mois** dans des emplois rémunérés entre **1,02 et 1,5 ssmh**.

CATP/DAP

Les diplômés passent, en moyenne, **20 mois** dans des emplois rémunérés entre **1,02 et 1,5 ssmh**.

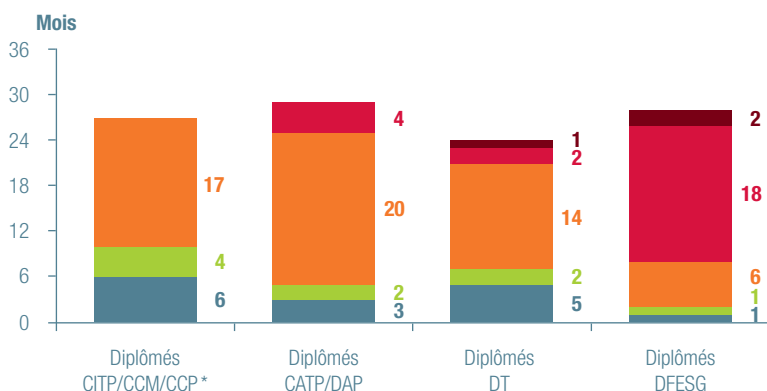
DT

Les diplômés passent, en moyenne, **14 mois** dans des emplois rémunérés entre **1,02 et 1,5 ssmh**.

DFESG

Les diplômés passent, en moyenne, **6 mois** dans des emplois rémunérés entre **1,02 et 1,5 ssmh**.

Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le salaire social minimum horaire légal (en mois)



■ <= 1,02 ssmh** ■ > 1,02 - 1,5 ssmh ■ > 1,5 - 2 ssmh ■ > 2 ssmh ■ Non renseigné***

* La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.

** Salaire social minimum horaire légal (ssmh) : Salaire Social Minimum (SSM) mensuel pour travailleurs non qualifiés divisé par 173 (Source : IGSS).

*** Dont emploi aidé, dont indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation

Au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école, **les diplômés** de l'enseignement secondaire général **gagnent sous CDI*** en début de contrat, en moyenne, **15,0 euros de l'heure****, contre **13,6 euros de l'heure**** pour les non-diplômés.

CITP/CCM/CCP

78% des diplômés signent au moins un CDI au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés signent jusqu'à quatre CDI différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 12,1 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 12,8 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.

Indicateur non fourni - Moins de 10 diplômés concernés.

CATP/DAP

86% des diplômés signent au moins un CDI au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés signent jusqu'à cinq¹ CDI différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,1 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,8 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 15,0 euros de l'heure à partir du troisième CDI.

¹ Moins d'1% des diplômés cumulent plus de cinq emplois sous CDI sur 3 ans.

DT

75% des diplômés signent au moins un CDI au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés signent jusqu'à cinq¹ CDI différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,0 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,8 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 15,2 euros de l'heure* à partir du troisième CDI.**

¹ Moins d'1% des diplômés cumulent plus de cinq emplois sous CDI sur 3 ans.

DFESG

84% des diplômés signent au moins un CDI au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

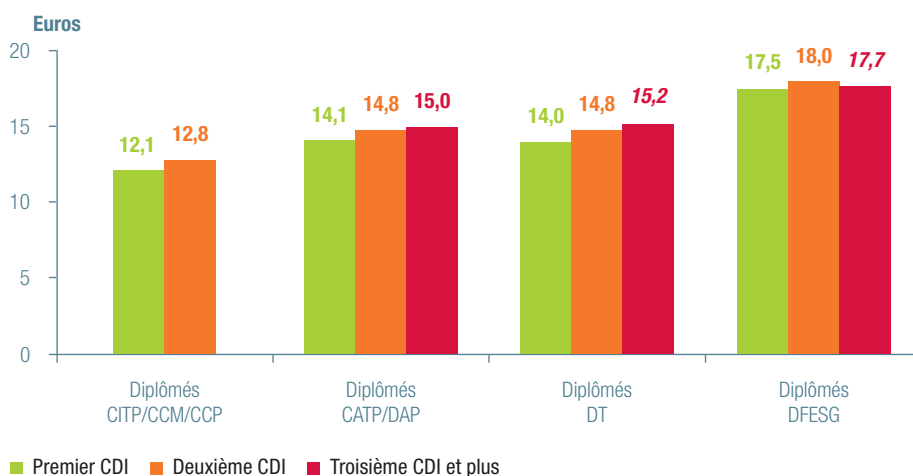
Les diplômés signent jusqu'à cinq CDI différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 17,5 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 18,0 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.

Les diplômés gagnent, en moyenne, 17,7 euros de l'heure* à partir du troisième CDI.**

Distribution du salaire horaire** moyen selon le diplôme obtenu et le nombre d'épisodes d'emploi sous CDI* (en euros)



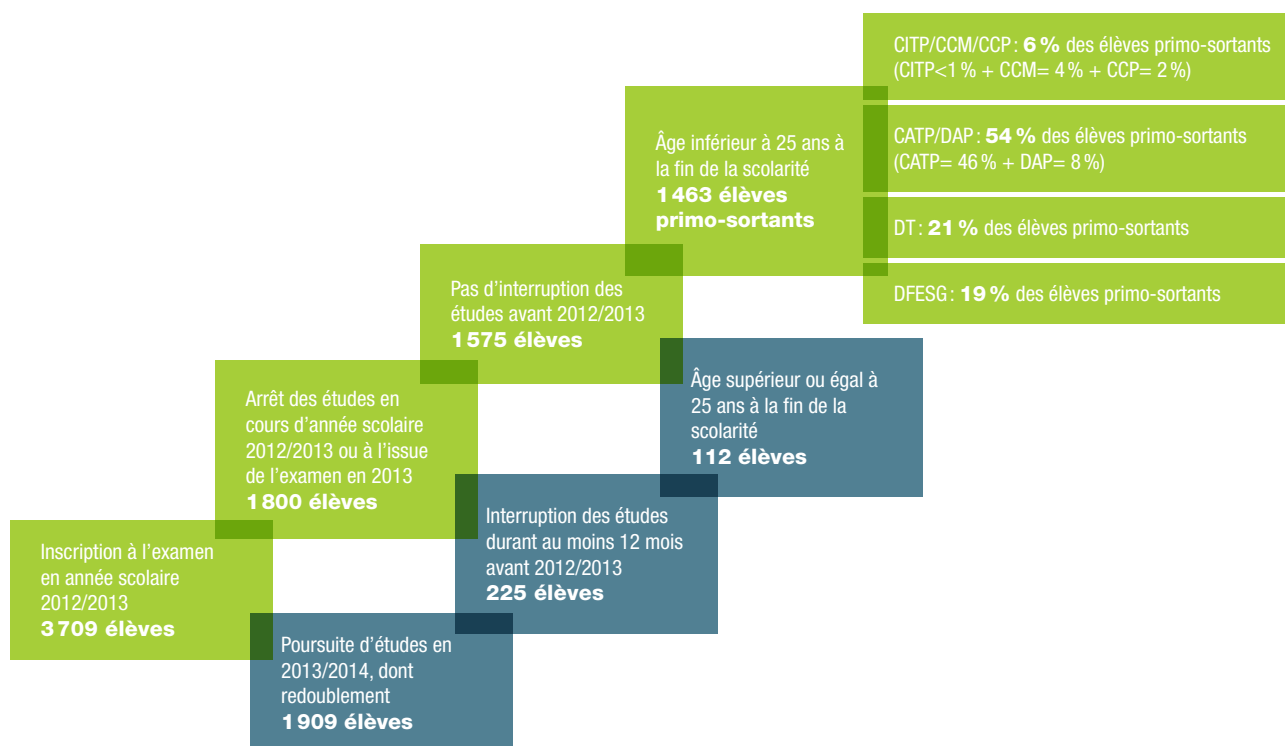
* Hors indépendants et aidants.

** Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

*** En italique : valeur donnée à titre indicatif en raison du faible nombre de diplômés concernés (entre 10 et 30).

Source : Observatoire de la formation

Génération TEVA 2013-2016



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2013-2016 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2012/2013.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CCP**, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DAP**, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFESG**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Générales.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le CCP et le CATP par le DAP.

Suite à la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, les mots « enseignement secondaire » sans l'ajout « technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire classique ». Les mots « enseignement secondaire technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire général ».

Le CITP, le CCM et le CCP sont regroupés dans le cadre de cette étude, le CATP et le DAP également.

Au total, **1 463** des **3 709** élèves enregistrés pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général font l'objet de l'étude. Ce **sont les primo-sortants** : ils sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2012/2013 ou à l'issue de l'examen en 2013.

83% des primo-sortants sont diplômés*.

* Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général.